



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des Fêtes de Beugnies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 5 juillet 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 64

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Sylvie CABOOR a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET a donné procuration à Monique PETITJEAN, conseillère suppléante

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE

Commune de Choisies : Bernard PAQUET a donné procuration à Vincent QUEVAILLIER

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN a donné procuration à Orféo RIGONI

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG a donné procuration à Vincent COURET

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE a donné procuration à Jacques LECOCQ, conseiller suppléant

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Claire DEGROOTE

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ, conseiller suppléant
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ a donné procuration à Patrick DEHEN, Christian BINOIT a donné procuration à Philippe HANOT
Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ
Commune de Cartignies : Xavier MOUVET
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Objet de la délibération : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Numéro de la délibération : DC_2023_054

Pièces jointes : *(Néant)*

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 64

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil de Communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Considérant le tableau actuel des emplois permanents de la collectivité mis à jour par délibération du 13 avril 2023

Considérant les éléments suivants :

- Changement de filière d'un agent :

Un agent de catégorie C, actuellement en filière animation (sur le grade d'adjoint d'animation), a émis le souhait de passer en filière administrative sur le grade de catégorie C équivalent (adjoint administratif). En effet, le poste de cet agent ayant évolué depuis son recrutement d'origine, ses missions relèvent aujourd'hui essentiellement de tâches administratives.

- Recrutement en médiathèques :

Le Conseil de Communauté, réuni le 16 mars 2023, a décidé de la création d'un poste de catégorie B (filière : culturelle – grade : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques).

A l'issue des entretiens d'embauche, le choix s'est finalement porté sur un agent de catégorie C de la filière culturelle au grade d'adjoint du patrimoine (actuellement en poste au Département).

- Avancements de grades :

Conformément aux lignes directrices de gestion, des avancements de grades tenant compte de l'appréciation de la valeur professionnelle des agents et des acquis de leur expérience professionnelle sont proposés à l'assemblée communautaire.

Filières	Cat.	Grades d'origine	Grades d'avancement	Nbre de postes
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint techn. pcipal 2 ^{ème} cl.	1
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint admin.pcipal 2 ^{ème} cl.	1
Administrative	C	Adjoint administratif pcipal 2 ^e cl.	Adjoint adm. pcipal 1 ^{ère} cl.	1
Administrative	A	Attaché	Attaché principal	1
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint patrimoine pcipal 2 ^e	1

- Promotion interne :

Un agent contractuel en CDI, actuellement sur le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (catégorie C), sollicite une promotion interne au cadre d'emploi supérieur (catégorie B). Il est proposé au Conseil de Communauté de procéder à cette modification au tableau des emplois permanents par la création d'un poste de rédacteur contractuel (catégorie B).

- Nominations :

Les contrats de travail de deux agents arrivent à échéance. Ce sont des agents qui sont en contrat depuis 2 ans et demi. Plus précisément, il s'agit :

- D'un poste d'agent de médiathèques exerçant des missions pérennes dans un cadre d'emploi de catégorie C de la filière culturelle (grade : adjoint du patrimoine), à temps complet.
- D'un poste d'animateur petite enfance et sport exerçant des missions pérennes dans un cadre d'emploi de catégorie C de la filière animation (grade : adjoint d'animation), à temps complet.

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois permanents en créant les grades correspondants aux différentes situations exposées précédemment, et de rendre éligibles ces grades au régime indemnitaire de la collectivité.

Après en avoir délibéré le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

ADOpte, à l'unanimité la modification des emplois permanents conformément à ce qui a été exposé précédemment, engendrant les modifications suivantes sur le tableau des emplois permanents (précédemment adopté par délibération du 13 avril 2023) :

- A compter du 15 juillet 2023 :

Statut : Fonctionnaire

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Adjoints du patrimoine

Grade : Adjoint du patrimoine

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 3

- A compter du 1^{er} septembre 2023 :

Statut : Fonctionnaire

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique

- ancien effectif : 11

- nouvel effectif : 10

Statut : Fonctionnaire

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Adjoints du patrimoine

Grade : Adjoint du patrimoine principal 2^e classe

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 4

Registre des délibérations

*Statut : Fonctionnaire
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoints administratifs
Grade : Adjoint administratif principal 1^e classe
- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 5*

*Statut : Fonctionnaire
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Attachés
Grade : Attaché
- ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1*

*Statut : Fonctionnaire
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Attachés
Grade : Attaché principal
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1*

*Statut : Fonctionnaire
Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoints techniques
Grade : Adjoint technique principal 2^e classe
- ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 6*

*Statut : Contractuel
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoints administratifs
Grade : Adjoint administratif principal 1^e classe
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0*

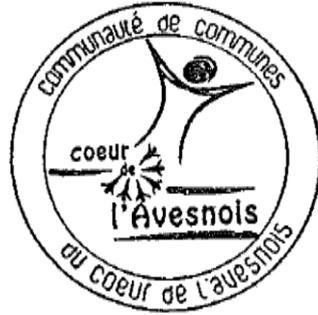
*Statut : Contractuel
Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Rédacteurs
Grade : Rédacteur
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1*

*Statut : Contractuel
Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoints d'animation
Grade : Adjoint d'animation principal 2^e classe
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0*

DIT que ces grades sont éligibles au régime indemnitaire instauré par la collectivité.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

Le Président,
Nicolas DOSEN



Publié sur le site Internet le 17/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu le 13/07/2023

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20230711-DC_2023_054-DE